

LA LETTRE

2016 - 2017 : des années charnières

Au début du printemps 2017, les échouages d'algues vertes ont été parmi les plus importants observés depuis 2002.

Et pourtant les quantités d'azote arrivant en baie, qui sont le levier sur lequel on agit pour réduire les marées vertes, ont été cette année parmi les plus faibles depuis qu'on les mesure : 45% d'azote en moins en 2016-2017 par rapport au début des années 2000 !

Cette saison nous a montré que ces résultats ne permettent pas de crier victoire : ils nous indiquent seulement que l'on est dans la bonne direction, au vu des objectifs fixés.

En effet, malgré des flux d'azote globalement très bas, il a suffi d'un hiver calme et doux faisant suite à une fin de saison chargée en algues pour que la prolifération s'installe. Les orages en mai, malgré des concentrations basses dans les cours d'eau (de 20 à 34 mg/l ce mois-là), ont suffi ensuite pour nourrir la croissance des algues, et la marée verte était là...

Il faut poursuivre nos efforts et passer sous le seuil visé par le SAGE durant plusieurs années de suite, avant d'espérer voir les échouages se réduire... Le chemin sera long, on le savait, c'est le sens du projet 'baie 2027' adopté par la CLE en juillet dernier.

Il va également falloir questionner les modalités de ramassage, afin de lutter contre l'enrichissement du milieu et la reconduction des proliférations d'une année sur l'autre.

L'ensemble des signaux que nous renvoient les suivis mis en place en termes de qualité des eaux (qu'il s'agisse de pesticides, de phosphore, de qualité des milieux en général), montrent que les problèmes persistants constatés en 2017 concernent l'ensemble des acteurs, et tous les secteurs d'activité.

2016 était une année de transition entre une première période de déploiement des actions (2011-2015), lors de laquelle les acteurs ont appris à travailler ensemble et les trajectoires ont été décidées, en termes d'objectifs et de moyens. Nous en avons tiré le bilan, il s'agit maintenant de le faire fructifier.

Les changements visés concernent l'ensemble des acteurs, pas seulement le monde agricole que l'on a parfois, un peu vite ou à peu de frais, eu l'habitude de montrer du doigt. Il s'agit de construire en connaissance de cause ce que l'on souhaite pour demain en termes de développement sur cette baie qui constitue l'une des richesses centrales de la Bretagne.

Jean-Luc BARBO

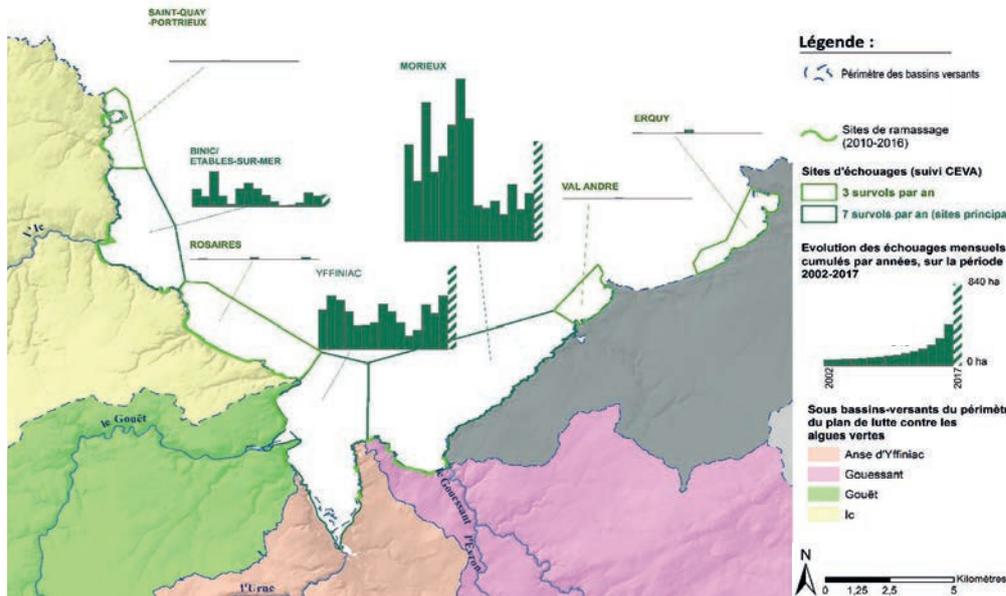
Président de la Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint-Brieuc

La complexité du phénomène algues vertes

Une année d'échouages exceptionnels malgré des flux d'azotes très bas...

L'année 2017 aura été marquée par une précocité et une ampleur inédite des échouages, malgré des flux d'azote arrivant en baie parmi les plus bas jamais mesurés (les flux sur la saison 2016-2017 ont été inférieurs de 45 % par rapport à la moyenne 1999-2003. Pour rappel l'objectif fixé dans le SAGE est une baisse de 60 % à horizon 2027.

Les algues étaient présentes à la fin de l'automne dans les eaux de la baie et du fait de l'hiver clément elles étaient toujours là en février-mars. Ces mois ayant été ensoleillés et doux, elles ont pu assurer leur croissance et les surfaces d'algues en Baie ont atteint des niveaux jamais observés en mai.



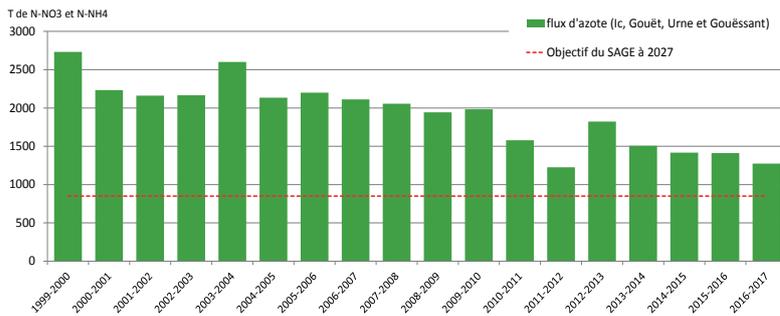
Un effort de ramassage important

Après quatre années où les quantités ramassées ont été plutôt limitées, l'année 2017, du fait de la précocité du phénomène, a représenté un effort très important, avec environ 8 800 T déjà collectées à la fin septembre



Du fait de la précocité exceptionnelle du phénomène, l'essentiel de l'effort de ramassage s'est exercé sur avril et juin (6 200 T).

Evolution des flux d'azote vers la baie par années hydrologiques



Sur l'année 2016-2017, on a estimé le flux d'azote pondéré⁽¹⁾ arrivant en baie en provenance des principaux cours d'eau à 1 274 tonnes (212 tonnes entre mai et septembre). Au début des années 2000, il était en moyenne de 2 323 tonnes. Cela représente une baisse d'environ 45 %. L'objectif à 2027 est d'avoir stabilisé les flux à moins de 850 T/an, dont moins de 130 tonnes sur la période de développement des algues entre mai et septembre.

(1) : le flux dit pondéré est corrigé en fonction de la valeur des débits de l'année, afin d'apprécier l'évolution des flux en s'affranchissant des seules fluctuations de la pluviométrie

Des facteurs climatiques déterminants



Le stock d'algues présent en fin de saison précédente : un stock important favorisera un démarrage précoce de la marée verte.



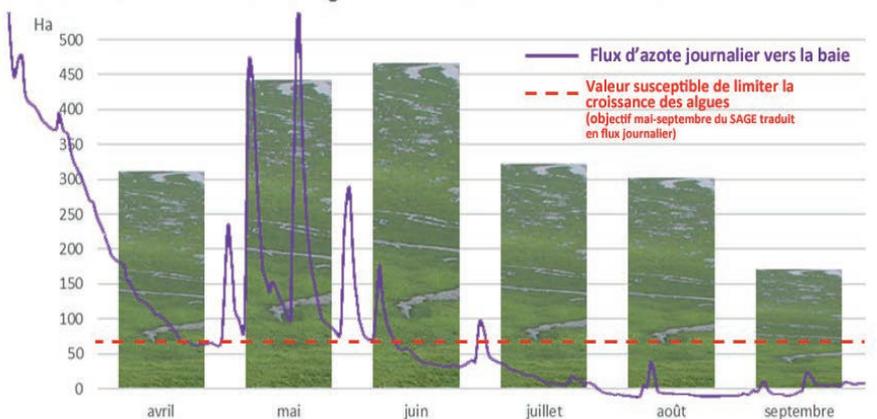
Les températures de l'eau et l'ensoleillement : freinent ou bien au contraire permettent la croissance des algues au début du printemps.



La dispersion hivernale : les houles et les coups de vent au cours de l'hiver dispersent les stocks d'algues, le démarrage de la marée verte de la saison suivante s'en trouve retardé.

La conjugaison des conditions favorables au développement des algues (des stocks en fin de saison 2016 importants, un hiver avec peu d'épisodes de forte houle, une température d'eau hivernale légèrement supérieure à la moyenne et un fort ensoleillement dès le début du printemps) ont entraîné l'ampleur et la précocité des échouages observés en 2017.

Evolution des surfaces d'échouage estimées lors des survols en 2017



RETROUVEZ LE BILAN COMPLET DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES 2011-2015 SUR LE SITE INTERNET DU PAYS DE SAINT BRIEUC :

WWW.PAYS-DE-SAINTBRIEUC.ORG

La poursuite des actions et le projet «Baie 2027»

En 2017 a été élaboré le projet 'baie 2027' qui entend poursuivre et développer les actions mises en place dans le cadre du 1er plan de lutte, avec en ligne de mire l'atteinte des objectifs du SAGE en matière de réduction des marées vertes en baie de Saint-Brieuc

baie 2027

La contamination des cours d'eau par les pesticides

Des suivis qui montrent une situation préoccupante

Les suivis montrent que la situation sur le Gouessant amont et aval, l'Islet, l'Evron ne s'améliore pas.

La contamination de cours d'eau situés sur des bassins à dominante urbaine, comme le Gouédic, est un fait nouveau qui confirme l'importance d'agir sur l'utilisation non agricole des produits phytosanitaires.

DES TENEURS EN PHOSPHORE QUI RESTENT TROP ÉLEVÉES

Les teneurs en phosphore restent trop élevées sur de nombreux cours d'eau. Cette situation va réclamer des efforts supplémentaires, coûteux, en matière d'assainissement. C'est en effet le phosphore soluble, issu principalement des rejets d'assainissement, qui est pointé.

La question des stocks de phosphore localisés dans des portions du bassin, susceptibles d'être relargués dans les cours d'eau doit être également posée (retenues, plans d'eau, pièges à sédiments).

Le cas particulier du glyphosate et sa molécule de dégradation, l'AMPA

Il est notable de constater en 2016 la baisse du Glyphosate, qui n'est plus, en teneurs cumulées, qu'en 2ème voire même en 4ème position dans le «palmarès» des concentrations mesurées. Par contre, L'AMPA, qui est une molécule en grande partie issue de sa dégradation et dont la rémanence dans les bassins peut être longue, est systématiquement présent.

Molécules impliquées dans les dépassements (pics > 0,5 µg/l)

- AMPA (principalement issu de la dégradation du glyphosate)
- Glyphosate (désherbage agricole et non agricole) (sur Gouët, Gouédic et Flora)
- Métolachlore (désherbage maïs)
- Métaldéhyde (anti-limaces)
- Triclopyr (désherbage)
- Diméthénamide (désherbage maïs - Urne) / Prosulfocarbe (désherbage céréales - Islet)
- Chloroprofame (antigerminatif p. de terre - IAA) (sur Gouessant)

Les objectifs du SAGE

Pas plus de pesticides dans les cours d'eau que l'on en tolère dans l'eau potable

(soit moins de 0.5 µg/l toutes molécules confondues et 0.1 µg/l par molécule)

Si l'on supprimait les concentrations en AMPA des résultats en 2016 sur les bassins agricoles du SAGE (Gouessant mis à part), on passerait de 22 pics de contamination à seulement 7 ! En-deça de la rémanence de l'AMPA, qui devrait normalement s'atténuer dans les années à venir, ce sont sur la plupart de ces bassins les stratégies de désherbage des cultures (céréales, maïs) qui pèsent dans la contamination des cours d'eau.



PRÉSERVER LES SOLS, LIMITER LES TRANSFERTS, FAVORISER LA BIODIVERSITÉ: LE MAILLAGE BOCAGER

Le bocage est un paysage structuré par un maillage de linéaires bocagers (talus nus ou boisés, haies, bordures de champs), de surfaces boisées et d'arbres isolés, construit progressivement par une agriculture d'élevage.

Le réseau bocager s'appuie en premier lieu sur la segmentation naturelle de l'espace (le relief, les sols et les cours d'eau), composant ce qui est appelé la maille bocagère primaire.

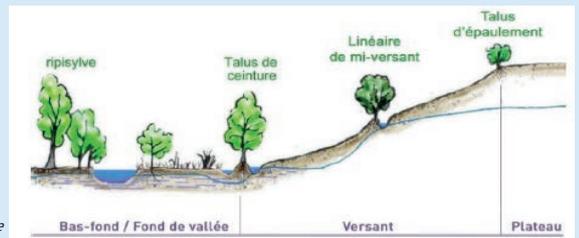


Illustration des linéaires bocagers selon la topographie

Le réseau s'est densifié au cours de l'histoire en matérialisant les limites de propriétés ou d'usages jusque dans les années d'après-guerre. Les mutations de l'agriculture et l'urbanisation galopante ont conduit depuis à une déstructuration de sa maille. Les 50 dernières années ont ainsi abouti à la formation de paysages intermédiaires où le bocage est par endroit bien trop déstructuré pour jouer les rôles essentiels aux équilibres écologiques. Au moment où la trame se disloque, on découvre l'ampleur des services rendus par les éléments constitutifs de ce paysage.



Environ de Hénon en 1950 - GéobreE-Megalistagne / IGN

Plusieurs dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de St-Brieuc, concernent le maintien et l'amélioration du maillage bocager du territoire. Ces recommandations et prescriptions, reprises et étendues par le SCoT du Pays de St-Brieuc, doivent se traduire dans les documents d'urbanisme par l'identification d'éléments ayant vocation à être « préservés ».

C'est dans ce cadre qu'un guide d'accompagnement des collectivités dans l'identification des éléments bocagers dont la protection est souhaitable dans le cadre des documents d'urbanisme a été élaboré.

RETROUVEZ LE GUIDE SUR LE SITE INTERNET DU PAYS DE SAINT BRIEUC :

WWW.PAYS-DE-SAINTBRIEUC.ORG

Un contrat territorial unique à l'échelle de la Baie



Ce contrat définit la répartition des rôles pour les opérations d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin de la baie de Saint-Brieuc sur la période 2017-2021, conformément au SAGE approuvé le 30 janvier 2014.

Il précise les engagements de l'ensemble des maîtres d'ouvrage (chambre d'agriculture, collectivités, associations) ainsi que le soutien financier des partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Etat, Fonds Européens, Conseil Régional et Département) à hauteur de 28,7 M €(1)

Ce contrat unique plurithématique à l'échelle de la Baie contient également les modalités de déploiement du projet «Baie 2027» pour la lutte contre les algues vertes.

(1) hors aides à l'investissement concernant les installations d'assainissement.

RENDEZ-VOUS POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIE LE 16 JANVIER 2018 AU GAEC DE LA VILLE VOLETTE À YFFINIAC

RETROUVEZ LES DOCUMENTS DU CONTRAT TERRITORIAL 2017-2021 DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC SUR LE SITE INTERNET :

WWW.PAYS-DE-SAINTBRIEUC.ORG



Mieux comprendre et mettre en oeuvre

Une approche sociologique et historique de la mise en oeuvre du Plan de lutte contre les algues vertes

Dans le cadre d'un projet d'étude de 3ème année d'ingénieurs agronome, une enquête auprès d'acteurs de la baie de Saint-Brieuc (agriculteurs, techniciens, élus, associatifs, institutionnels...) sera menée sur la mise en oeuvre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Ce sera l'occasion de construire le récit des actions menées, de revenir sur la façon dont les opérations se sont déroulées, comment des positions ont pu évoluer, des trajectoires être choisies par les acteurs en fonction de leur situation, des possibilités offertes par le plan, des messages produits et de leur réception.

Pour se faire, les étudiants mèneront des entretiens qui se dérouleront entre le 30 janvier et le 1er février 2017. La restitution des travaux se fera le 7 février auprès des acteurs du territoire, dans le cadre de la commission agricole et gestion de l'espace de la CLE.

Vers une meilleure intégration des problématiques de l'eau dans les documents d'urbanisme

Les questions environnementales et plus particulièrement celles liées à l'eau prennent de plus en plus d'importance dans l'élaboration des PLU et des projets d'aménagement des collectivités. Pour parvenir à intégrer ces questions avec succès, il est nécessaire de s'approprier les enjeux très en amont de l'élaboration des projets. Pour favoriser cette anticipation, il est nécessaire de fournir aux collectivités les éléments d'information nécessaires.

Afin de porter à connaissance des acteurs du territoire les enjeux, le cadre et les outils disponibles pour une bonne intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme, une journée d'information se déroulera le :



Mardi 6 février 2018 à partir de 9 h à Hillion (salle palante)



Projet financé par



Retrouvez l'actualité et les documents du SAGE sur le site internet du Pays de Saint Brieuc :

www.pays-de-saintbrieuc.org



Pour nous contacter :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc
Etablissement Public Territorial de Bassin de la baie de Saint-Brieuc

Centre HEMERA ∞ CS 40532
8 rue des Champs de Pies - 22035 SAINT BRIEUC
Tél. 02.96.58.08.08 / contact@pays-de-saintbrieuc.org

Directeur de la publication : Joseph LEVEE, Président Responsable de la Rédaction : Pôle Eau et Environnement
- Crédits photos : PETR Pays de Saint Brieuc / La lettre du SAGE décembre 2017 : éditée par le PETR du Pays de Saint Brieuc